

A l'attention des professionnels de la santé de première ligne,

Les données relatives aux affections respiratoires entraînent une détérioration de la situation sanitaire, impliquant un passage du code vert au code jaune. C'est une alerte.

Cette situation apparaît notamment dans les eaux usées principalement en Wallonie. Si elle n'a pas d'impact actuellement sur l'hospitalisation et le système de soins de santé, notamment en médecine générale, actuellement, il convient de s'adapter pour éviter de passer en orange et si possible, repasser rapidement en vert. Les mesures de référence de chacune des phases recommandées par le Conseil supérieur de la santé sont jointes en annexe.

Dès lors, nous vous rappelons les mesures suivantes :

- Rappeler à tous les gestes de prévention : lavage des mains, ventilation des locaux, port du masque en cas de symptômes du membre du personnel, du visiteur ou du résident ;
- Donner des explications à tous, membres du personnel, résidents et familles, en cas de demande, sur les précautions qui sont prises ;
- Poursuivre la campagne de vaccination et la sensibilisation de tous à la vaccination ;
- En cas de situation préoccupante et à tout le moins, de cluster, mettre en place la cellule de crise, en associant le médecin coordinateur ou référent, afin d'adapter les mesures adéquatement ;
- Compléter Plasma même si votre institution compte 0 cas.

Il n'entre pas dans les intentions de prendre des mesures généralisées mais bien de poursuivre la dynamique de responsabilisation locale. L'OST de votre territoire est à votre disposition, en première ligne, tout comme la Direction de la surveillance des maladies infectieuses activable via l'adresse mail surveillance.sante@aviq.be

Enfin, les médecins coordinateurs et les médecins généralistes seront invités très prochainement à un nouveau webinaire sur la vaccination.

Pour votre information, les chiffres relatifs à la campagne de revaccination automne-hiver2023 contre la Covid-19 sont, à ce jour :

- Pour la vaccination des 65+, les chiffres s'élèvent à 28% pour la Wallonie et à 63 % pour la Flandre.
- Pour la vaccination en maisons de repos, les établissements wallons présentent un taux de vaccination de 54% contre 90% en Flandre.

Nous vous remercions pour votre vigilance et comptons sur votre collaboration pour en vue de rétablir notre situation au plus vite et poursuivre, si nécessaire, la campagne de vaccination dans votre établissement.

Cellule de Surveillance des Maladies Infectieuses

Agence pour une Vie de Qualité

Département Santé




Direction Promotion de la Santé, Prévention et Surveillance des Maladies Infectieuses


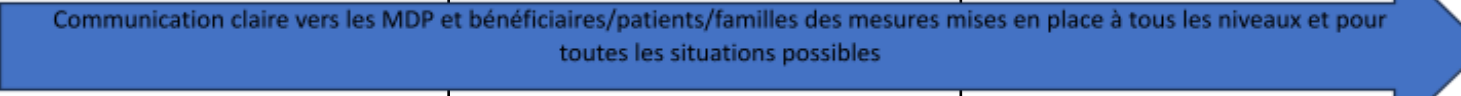
Rue de la Rivelaine, 21

6061 CHARLEROI

surveillance.sante@aviq.be

Influenza- Like Illness – Mesures de base selon les niveaux de gestion – Tout Secteur Confondu

Niveaux de gestion selon les variations saisonnières d'un pathogène respiratoire connu (et donc prévisible) par le Respi-Radar	Niveau de gestion 1. La situation épidémiologique est sous contrôle, il n'y a pas de surcharge hospitalière.	Niveau de gestion 2. Majoration de la circulation virale. Majoration de la pression sur le système de soin, des interventions sont nécessaires pour inverser cette tendance.	Niveau de gestion 3. Circulation virale étendue dans la population générale. Un haut risque de saturation du system de santé est envisagé dans un délai très court.
Mesures de Base		TOUTES LES RECOMMANDATIONS DU NIVEAU DE GESTION INFÉRIEUR S'APPLIQUENT AU NIVEAU SUPÉRIEUR	
- Qualité de l'air : aération/ventilation	Optimisation de la qualité de l'air et de la ventilation dans : - les locaux communs résidents et/ou MDP, - les salles de consultation et d'examen - Locaux sociaux - pour le transport des personnes, aération du véhicule entre chaque trajet	Stratégie stricte de contrôle de la qualité de l'air : - Via ventilation mécanique (VM) qd disponible - Si indisponible : - Etablissement d'une procédure d'aération : durée ouverture fenêtres, fréquence, ... - Envisager une limitation du nombre de personnes dans un local - Privilégier qd possible les activités en extérieur	Stratégie stricte élargie de contrôle de la qualité de l'air : - Réunions administratives entre MDP sont limitées en nombre et en durée – Idéalement ce type de réunion se réalise exclusivement en distanciel - Limitation stricte du nombre de personnes simultanément présentes dans un lieu (salle d'attente, salle d'activité, vestiaire, locaux sociaux.)
- Hygiène des mains	Rappels des bonnes pratiques en matière de lavage/désinfection des mains	Renforcement des pratiques de lavage et de désinfection des mains	
E.P.I.	Pour tout contact physique avec le résident et son environnement endéans les 2 mètres	Surveillance du port correct d'EPI pour tout contact physique avec le résident endéans les deux mètres	
- Distance sociale		Respect des distances sociales	

<p>- Hygiène des locaux</p>	<p>Rappels des bonnes pratiques en matière d'hygiène des lieux et du matériel</p>	<p>Procédure claire d'intensification de nettoyage et d'hygiène des locaux et matériel Classification des locaux selon le risque Utilisation d'un détergent-désinfectant pour les locaux à risque</p>	
<p>- Vaccination</p>	<p>Vaccination saisonnière (idéalement avant la période épidémique) pour tous et plus particulièrement pour les personnes à risque de développer une forme grave, les soignants et toutes les personnes en contact avec des personnes à risque</p>		
<p>- Masque (cfr infra) consignes pour les soignants consignes pour les résidents</p>	<p>distance 1-2 m si < 1-2 m : mettre un masque chirurgical si soins aérosolisants : mettre un masque resp type FFP2 hygiene de la toux port du masque chir quand le résident sort de sa chambre</p>		
<p>- Communication des mesures aux MDP/Bénéficiaires</p>	 <p>Communication claire vers les MDP et bénéficiaires/patients/familles des mesures mises en place à tous les niveaux et pour toutes les situations possibles</p>		